

Cooperation with Europe

The Government of the Federal Republic of Germany has always played an important role in extending relations between Canada and the European Union. Canada and the European Union (EU) have maintained collaborative relations since 1959. At that time, Canada was looking for another strong partner, in addition to Germany, to strengthen its uranium ore export market and its research sector beyond the United States. Supported by founding member Germany, Canada and the European Atomic Energy Community (EURATOM) therefore concluded both a framework agreement and a technical agreement on 6 October 1959. This created the legal and technical prerequisites for an exchange of material and an exchange of research findings pertaining to the peaceful use of atomic energy. The agreement was aimed at allowing EURATOM to benefit from Canadian experiences, while Canada would obtain technical aid from European industry in the fields of civil engineering and equipment manufacture. This agreement on nuclear research was followed in 1986, for instance, by an EURATOM-Canada understanding on R&D cooperation in nuclear fusion and by a 1995 arrangement between the European Atomic Energy Community and Canada which provided for cooperation in controlled nuclear fusion. Likewise in 1995, EURATOM and Atomic Energy of Canada Limited signed an implementing agreement for Canadian participation in a technical design for the international thermonuclear experimental reactor (ITER). This agreement was followed in 1998 by another, governing cooperation in nuclear research.

The 1976 framework agreement on trade and economic cooperation between Canada and the European Community enabled active cooperation and a lively exchange of information in many sectors of science and technology. In 1995, to formalize this cooperation and to facilitate and encourage scien-

La collaboration avec l'Europe

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a, depuis toujours, contribué à étendre les relations entre le Canada et la Communauté européenne. Le Canada et l'Union européenne (EU) entretiennent des liens de coopération depuis 1959. Coopérant déjà avec l'Allemagne, le Canada cherchait un deuxième partenaire solide pour accroître ses exportations de minerai d'uranium et renforcer son secteur de la recherche hors de l'Amérique du Nord. Avec l'appui de l'Allemagne, membre fondateur de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (EURATOM), le Canada et EURATOM signèrent un accord-cadre et un accord technique le 6 octobre 1959. Ces deux textes créaient les conditions juridiques et techniques à l'échange de matériels et de connaissances sur les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. L'accord visait à faire profiter EURATOM de l'expérience accumulée par le Canada et à faire profiter le Canada d'une assistance technique de l'industrie européenne aux niveaux du génie civil et de la fabrication d'équipements. Cet accord relatif à la recherche nucléaire fut suivi par d'autres – entre autres, par une entente entre EURATOM et le Canada (1986) relative à la coopération dans le domaine R-D de la fusion nucléaire et par une entente (1995) sur la coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) et le Canada dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée. En 1995 également, EURATOM et Énergie atomique du Canada Limitée signèrent un accord d'exécution relatif à la participation du Canada à la conception technique du réacteur thermonucléaire expérimental international (Projet ITER). Cet accord fut suivi, en 1998, par un autre relatif à la coopération en recherche nucléaire.

L'accord-cadre sur la coopération commerciale et économique signé en 1976 par le Canada et les Communautés européennes a donné lieu une coopération active et à un échange d'informations intensif dans plu-

5